



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

### **INTERCOMMUNALITÉ :**

Signature d'une convention tripartite pour la création, l'aménagement et l'entretien d'un chemin pédestre sur une parcelle privée

Délibération  
n°2024/64

1<sup>er</sup> JUILLET 2024

Date de la convocation :  
25 juin 2024

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de  
sa transmission en  
préfecture le 4 juillet 2024 et  
de son affichage  
électronique

L'An deux mil vingt-quatre, le premier juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LEFAUX Eddy, MERBAH Ahmed, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

### **Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. GOHÉ Serge qui a donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, Mme JACOB DELESCUSE Émilie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme LÉCAUDÉ Katy qui a donné pouvoir à M. MERBAH Ahmed, Mme LEMONNIER Christelle qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme MOGIS Angélique qui a donné pouvoir à Mme FONTAINE Annie, Mme FAVRY-BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle.

### **Était absents :**

Mme BRISON Sophie, Mme CRESSON Séverine, M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 19  
Nombre de conseillers votants : 25

**INTERCOMMUNALITÉ** : Signature d'une convention tripartite pour la création, l'aménagement et l'entretien d'un chemin pédestre sur une parcelle privée.

Madame Agnès LARGILLET, adjointe au Maire en charge du Développement Durable, rappelle au Conseil Municipal que par délibération 2020-111 en date du 14 décembre 2020, la Ville de Pavilly a inscrit plusieurs de ses chemins communaux au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) dans le cadre d'un aménagement d'itinéraires de randonnée initié par la Communauté de Communes Caux-Austreberthe sur son territoire le 10 juillet 2020.

Monsieur le Maire indique que s'agissant des portions d'itinéraires traversant des propriétés privées, il convient de souscrire une convention tripartite entre la Communauté de Communes Caux-Austreberthe, la Ville de Pavilly et le propriétaire privé concerné.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 25 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'accepter les termes de la convention tripartite avec la Communauté de Communes Caux-Austreberthe et M. Julien GRANDSIRE domicilié 380 rue de Bornambusc à Pavilly, propriétaire des parcelles cadastrées section AY numéros 97 et 136 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite jointe en annexe de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2024

Application agréée E-legalite.com